

Pierre DENIZIOT

Vice-président du Conseil Régional d'Île-de-France en charge du logement et en charge du handicap

Bonjour à tous. Est-ce que vous m'entendez bien ? Toute bonne visio commence par cette question. Je suis ravi d'être avec vous. Je suis vice-président du Conseil régional en charge du handicap auprès de Valérie Pécresse. Je vous remercie sincèrement de votre invitation, pour venir parler de la façon dont le Conseil régional aborde cette thématique de la culture et du handicap, notamment sous le prisme de la crise que nous traversons actuellement. La culture est essentielle. Il est important de la rendre accessible à tous. Chacun doit avoir accès à la culture et à la pratique culturelle pour s'échapper, pour nourrir ses passions.

Notre agenda systématise l'attention au handicap. On sait très bien ce qui est fait en matière de culture et de handicap au niveau des communes, des départements. C'est peut-être plus difficile à percevoir au niveau de la région. Cette attention aux handicaps est systématisée dans l'accès aux transports, à la formation professionnelle, l'accès au lycée, au sport, la préparation des Jeux olympiques et paralympiques. Et il y a la question de la culture. Des interventions de la région en matière de culture sont prépondérantes par rapport à la question du handicap.

Dans les collectivités territoriales, il n'est pas toujours simple de faire travailler le milieu de la culture et le milieu du handicap. Je le dis avec beaucoup de modestie. Il y a une acculturation à faire entre les services. Cela dépend des collectivités, de leur sensibilité. Les choses ne vont pas toujours de soi. Depuis une décennie, il y a quand même des ponts qui se sont tissés entre les services dans les collectivités et les choses avancent. Insuffisamment, peut-être trop lentement, mais les choses avancent.

Au conseil régional, nous avons toujours cette interrogation pour inclure le handicap dans nos politiques publiques. Inscire le handicap dans les dispositifs de droit commun. Nous avons besoin de considérer le handicap de manière très spécifique pour avoir des dispositifs spécifiques et plus efficaces. Il y a toujours ce paradoxe à avoir pour rendre naturel le handicap dans les politiques. Il faut faire cela avec le souci de l'efficacité.

Concernant le sujet culture et handicap en tant que tel, c'est un sujet qui a été mis en avant par le Conseil Consultatif Régional du Handicap. C'est une structure de démocratie participative unique en France et qui existe au conseil régional d'Île-de-France. Elle regroupe les représentants de tous les types de handicaps, des associations, des personnalités qualifiées, d'autres représentants des huit départements franciliens. La culture comme le handicap subissent les fractures que l'on rencontre en Île-de-France. Il y a les fractures sociales, les fractures numériques. Les fractures entre les zones denses et moins denses de la grande couronne. C'est tout le travail de Valérie Pécresse d'aller vers l'effacement de ces fractures. Et notamment l'accès à la culture inégal en Île-de-France. Surtout pour les personnes en situation de handicap. On ne vit pas avec un handicap face

à la culture de la même façon si on se trouve dans tel ou tel territoire. C'est un vrai sujet pour nous.

Pour en revenir au conseil consultatif régional francilien, on a mis ce sujet en avant : que peut faire la région en plus de ces exigences dans les subventions pour les collectivités, pour construire un équipement culturel ou lorsqu'elle finance un grand événement culturel, pour aller au-delà de cela ? Nous avons souhaité mettre en place un dispositif particulier d'aide avec l'effectivité des droits culturels pour les personnes en situation de handicap avec deux axes d'intervention. Le premier très ambitieux destiné à des porteurs de projets culturels, capacités de faire un travail de mise en relation des établissements culturels et sanitaires, médico-sociaux, de sorte que des partenariats pérennes s'établissent entre établissements culturels et autres établissements sanitaires et médico-sociaux (ESMS). Les propositions concrètes d'information et la possibilité de subventionner des formations en direction des professionnels.

Le deuxième axe qui a été adopté dans ce rapport, c'est un dispositif financier destiné aux associations qui développent des actions pour des personnes en situation de handicap qui vivent à leur domicile. Le but est de développer aussi un accompagnement pour des projets plus individuels, pour l'accès à toute proposition culturelle. Ce rapport qui est maintenant effectif et qui a pu financer de nombreux projets, de nombreuses constitutions de réseaux, a été voté à l'unanimité. Je le souligne car c'est assez rare, notamment au conseil régional, où les oppositions et la majorité ont des relations vives. Ce rapport a été voté à l'unanimité. Tous les élus, quelle que soit leur sensibilité politique, se rendent bien compte que nous avons besoin d'avancer collectivement sur le sujet, de positionner la région comme facilitateur d'accès à la culture. Il n'y a donc pas eu de discussions politiciennes sur le sujet. Il y a un vrai élan collectif au niveau du conseil régional.

Sur des exemples concrets, nous avons pu voter une subvention à CEMAFORRE pour travailler sur la mise en œuvre du projet de la formation sur l'accessibilité culturelle et artistique. Plus récemment, nous avons lancé un réseau francilien culture et handicap, pour que les départements et les régions travaillent de concert. Et pour échanger aussi. Nous avons besoin de bénéficier des enseignements, des échecs et des réussites de chacun. Et cela malgré les sensibilités différentes entre départements, avec des spécificités territoriales. Entre nous, les relations et l'atmosphère sont très constructives dans ce domaine.

Dans le handicap, l'accès pour les Franciliens handicapés à la culture, notre vision est plus large. Nous considérons les publics empêchés pour l'accès à la pratique culturelle. C'est bien naturellement que nous accompagnons les projets pour les personnes âgées et dépendantes, notamment les personnes qui ont des pathologies neurodégénératives pour qu'elles puissent avoir accès à la culture, avec ce souhait d'inscrire la culture comme un besoin vital. C'est vraiment ce qui nous anime.

Dans le cadre de la crise sanitaire, nous avons, dès le mois de mars, voulu accompagner les établissements médico-sociaux dans les difficultés par rapport à leur fonctionnement normal. Nous avons pu leur apporter des masques, des équipements de protection individuelle. Nous avons vu plus loin que l'aspect strictement sanitaire. Nous allons continuer de financer les équipements numériques pour les établissements. Dans cette période très compliquée, la fracture numérique se fait sentir dans ces établissements. Dans les temps que nous connaissons, nous sommes attentifs à ce sujet.

Voilà pour vous dire globalement la façon dont nous appréhendons la culture. C'est un domaine privilégié. On ne cherche pas à changer le regard en travaillant sur le sujet de la culture et du handicap. Peut-être changer les mentalités et considérer les Franciliens en situation de handicap comme des personnes qui ont le droit à l'épanouissement, à l'émancipation, au respect et à la dignité, que permet notamment un accès à la culture le plus fluide possible et le plus ordinaire possible.

Voilà ce que je souhaitais vous délivrer comme message de la part de Valérie Péresse et de la part de la vice-présidente en charge de la culture. Nous travaillons tous les deux bien évidemment sur ces sujets. Nous sommes au début de quelque chose au niveau du Conseil régional. Les services travaillent désormais ensemble de manière beaucoup plus naturelle. Il y a une acculturation. C'est important que les services aient les mêmes langages, la même trajectoire. Nous ne sommes que de passage. Les services restent. Il est important d'avoir quelque chose à analyser, d'inscrire une culture de travail, de l'attention aux personnes éloignées de la culture, de l'inscrire dans le fonctionnement de la collectivité. Nous, on est de passage. C'est pour ça que nous sommes très attentifs, en tant que collectivité et interlocuteur privilégié, des départements, des intercommunalités, des agglomérations et des communes, de pousser l'idée que toute commission communale d'accessibilité, tout schéma départemental, toute commission intercommunale d'accessibilité, doit prévoir un schéma particulier pour l'accès à la culture. Les territoires doivent avoir cette méthodologie, une feuille de route qui les guide vers l'amélioration de l'accès à la culture. Il y a des textes très précis concernant les obligations des collectivités en matière d'accessibilité. Il y a des schémas directeurs sur les transports, les communes, les départements, les régions. Les collectivités doivent franchir ensemble un pas vers ces obligations, en attendant des obligations plus législatives, d'inscrire la culture au cœur de leurs actions et de leurs politiques, en tant que collectivités. Nous souhaitons cela dans notre dialogue avec les collectivités. Nous souhaitons pousser cette idée. C'est un vrai levier de progrès. Voilà ce que je souhaitais partager avec vous. Je vous remercie de votre invitation.

Ressources

Site Internet du Conseil régional Ile-de-France : www.iledefrance.fr